

HALTE A LA DIVAGATION DES CHIENS

La divagation de chiens à Peaugres est un problème récurrent et en constante augmentation pouvant mettre en danger la population

Les signalements, les incidents et les plaintes dus aux divagations de chiens sur le territoire de la commune de Peaugres sont en augmentation.

Pour assurer la sécurité de tous, la salubrité de notre village et faire appliquer la réglementation en vigueur (Article 213 du Code rural), les propriétaires doivent faire le nécessaire afin que leurs chiens ne s'échappent pas pour divaguer sur la voie publique.

En dehors des propriétés et des habitations, tous les chiens doivent être tenus en laisse par une personne majeure, et ce sur l'ensemble du territoire de la commune de Peaugres.

Le chien divaguant sera capturé, mis en fourrière aux frais du propriétaire.

Les propriétaires de chiens sont également invités à ramasser les déjections de leur animal.

Les manquements seront relevés et sanctionnés conformément à l'arrêté municipal.

